

L'
é
c
h
o



L'ensemble de la rédaction de votre *Echo des Courtines* vous souhaite une très bonne année 2020, Qu'elle apporte à chacun santé, bonheur et prospérité,

Continuez à être nombreux à nous lire

Janvier 2020 N°24

des Courtines

L'Echo des Courtines "Facile"

L'écho des Courtines numérique est né il y a deux ans.
Cette parution de Janvier 2020 est donc : N°24

Chaque personne possédant une adresse mail peut
s'abonner gratuitement à tout moment via le site
internet de Duerne.fr

En cas de changement d'adresse mail, il faut simplement
se réabonner sur le site avec
sa nouvelle adresse mail.

Sur ce même site, chacun peut lire et relire tous les
EDC, à la rubrique "[Echo des Courtines](#)" soit en version
interactive, soit en version PDF.

Sur papier : il existe une version noir et blanc simplifiée,
disponible dans les commerces, salle M Déal, bibliothèque
(à emporter), ainsi qu'une version complète couleur
disponible en mairie et en bibliothèque (*en consultation
seulement*).

Quiconque souhaite diffuser une information par ce
média peut le faire en s'adressant en mairie pour les
infos à caractère commercial,

Et par mail pour toutes autres informations à :

echo.des.courtines@duerne.fr.

Le format doit être A4, sous Word ou en PDF avec
Ci-possible le plus grand soin apporté
à la mise en page.

Sommaire

Éditorial
Conseil Municipal décembre
Avis d'installation
Liste des assistants maternels
Crèches
Bibliothèque
Comité d'animation
Une association à Duerne
Cinéma itinérant
Ça a paru dans la presse
En passant par Duerne

En Février, l'écho sera monté par la Société de Chasse

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DUERNE

Séance du Jeudi 12 Décembre 2019

Nombre de conseillers : 13

Présents : 8

Votants : 8

L'an Deux Mil dix-neuf, jeudi 12 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PICARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 5 décembre 2019

Présents : M. Jean-Claude PICARD, M. Patrick HERRERO, Mme Marie-Dominique CHEVRON, M. Marc FERLAY, M. Benoit VERNAISON, Mme Florence BRIERE, M. Wilfried ROLLET, M. Bertrand CHAMBE.

Absents excusés : Mme Martine AMEN, Mme Virginie BELMONTE, Mme Anne-Marie RIVOIRE, M. Sébastien BALMONT, Mme Sophie RODIER.

Secrétaire de séance : M. Patrick HERRERO

Début de séance à 20h35

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

- Délibération pour l'engagement des travaux et l'acceptation de la subvention du Département pour le produit des amendes de police 2019 de 7 694 €
- 2 Décisions modificatives budgétaires

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts.

POINT SUR LA STEP

Les travaux de la STEP ont pris un peu de retard à cause des intempéries mais globalement le chantier avance bien.

POINT SUR L'ÉGLISE

L'architecte a remis son diagnostic le 5 décembre 2019. Un relevé complet des façades avec un drone fait apparaître les différentes fissures. Le relevé des voûtes fait apparaître les traces d'humidité, des fissures très importantes et des remontées de salpêtres.

Étant donné les fissures relevées sur les voûtes et notamment celles de la nef, l'architecte préconise de maintenir l'église fermée au public dans l'attente des travaux de restauration.

A ce jour, le programme de travaux doit comprendre :

- La mise en œuvre de tirants longitudinaux internes à la maçonnerie dans l'épaisseur des murs des combles situés à l'aplomb des arcs formerets de la nef,
- Le remaillage des maçonneries fissurées,
- La réparation des raidisseurs et le remplissage des tas de charges dans les reins de voûte avec un béton allégé,
- Le renforcement des voûtes les plus déformées par une coque en extradados connectée aux voûtes existantes OU leur démolition/reconstruction à l'identique,
- La restauration traditionnelle des maçonneries par injection des fissures, coulinage et refichage.

De nouvelles études géotechniques de sol sont à prévoir. Une consultation va être lancée.

POINT SUR LE NOUVEAU QUARTIER

Monsieur le Maire et Madame Marie-Dominique CHEVRON ont rencontré le promoteur lyonnais ALILA le 19 novembre 2019, ils doivent rencontrer l'OPAC en janvier 2020. D'autres contacts sont en cours : AMETIS et AT SYNERGIE.

SALON DE COIFFURE – VENTE DE LOCAUX

Monsieur le Maire indique au Conseil avoir eu le retour des 2 coiffeuses de Duerne concernant le rachat du Salon de Coiffure au prix de 25 000 €. Le Conseil accepte à l'unanimité la vente du Salon à ce prix.

Délibération adoptée à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 CCMDL

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport d'activités 2018 de la CCMDL et indique qu'il est consultable en mairie.

LUTTE PARA GRELE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le dispositif de lutte para grêle a été mis en place par la Chambre d'Agriculture. Des radars détectent la grêle et les agriculteurs tirent des ballons. Sur Duerne, il y a 2 agriculteurs. Les agriculteurs financent ce dispositif à hauteur de 120 € (contribution volontaire). La CCMDL va verser 15 000 €. Il a été demandé une participation par commune à hauteur de 0.37 € / habitant soit 304,51 € pour Duerne.

Délibération adoptée à l'unanimité

CONVENTION OGE

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'une réflexion est en cours pour la rédaction d'une nouvelle Convention à passer avec l'OGE. Le montant de la subvention sera calculé par enfant.

PARTICIPATION ASSAINISSEMENT – EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise en place d'une contribution de la commune vers le budget annexe assainissement collectif de la CCMDL correspondant, au titre des dépenses de fonctionnement sur les réseaux unitaires à hauteur de 150€/kml. Le réseau unitaire de la commune de Duerne est de 2.405 kml ce qui représente une participation de 360.75 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

AUGMENTATION DE LA REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire indique au Conseil que la redevance pour les ordures ménagères sera de 66 € en 2020.

ACCEPTATION DE LA SUBVENTION DU DEPARTEMENT DU RHONE POUR LE PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2019

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2019050237 en date du 02/05/2019, sollicitant une subvention du Conseil Départemental du Rhône pour l'aménagement de la voirie et la création d'un trottoir afin de sécuriser la circulation piétonne au droit d'entrée de l'école des Courtines de Duerne, pour un montant prévisionnel de 15 496,48 € HT. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a procédé à la répartition du produit 2019 des amendes de police relatives à la circulation routière lors de sa séance du 11 Octobre 2019 et a décidé d'attribuer à la commune de Duerne une subvention de 7 694 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019 :

CHAPITRE	SECTION FONCTIONNEMENT	DEPENSES
011	Article 615228 – Autres bâtiments	- 4 000 €
65	Article 6531 – Indemnités élus	+ 3 340 €
65	Article 6533 – Cotisations retraite élus	+ 320 €
65	Article 6534 – Cot.séc.sociale part pat. élus	+ 340 €

Délibération adoptée à l'unanimité

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019 afin de verser la souscription aux actions MONTS ENERGIES :

CHAPITRE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES
21	Article 21571 – Matériel roulant	- 500 €
26	Article 261 – Titre de participation	+ 500 €

Délibération adoptée à l'unanimité

DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire présente au Conseil les diverses demandes de subventions reçues par la commune :

- A.S.S.M
- MFR
- RDM : 600 €

Le Conseil Municipal rejette à l'unanimité les demandes de subventions de la MFR et du RDM.

Le Conseil Municipal rappelle que la commune attribue une subvention de 40 € par jeunes Duernois inscrits dans chaque club sportif.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 360 € à l'A.S.S.M pour les 9 jeunes Duernois inscrits. Ce montant sera prévu au budget 2020 et versé en 2020. Le Conseil Municipal demande à l'A.S.S.M de lui transmettre son bilan.

QUESTIONS DIVERSES

- Suite aux coupures électriques du fait de l'épisode neigeux de la mi-novembre, si vous avez été coupé plus de 5 heures, il existe une indemnisation automatique pour chaque usager concerné. Votre fournisseur d'électricité appliquera une pénalité sur votre prochaine facture d'électricité. Aussi, il vous est conseillé de bien regarder votre prochaine facture afin de vous assurer de sa prise en compte par le fournisseur.
Pour une coupure de 10 heures pour contrat classique d'électricité (6kVA), le montant de l'indemnité est calculé de la façon suivante : 2€ x 6 (puissance du contrat) x 2 (nombre de plage de 5h de coupures), soit 24 €.
- Monsieur Benoit VERNAISON rappelle aux administrés qu'il reste encore des numéros de plaque à récupérer en Mairie pendant les horaires d'ouverture au public.
- Madame Marie-Dominique CHEVRON indique au Conseil qu'un projet de colonnes enterrées dans le Centre Bourg avait été évoqué. Elle présente au Conseil le prix d'une colonne enterrée et le prix du projet global. Le Conseil décide de ne pas poursuivre le projet de colonnes enterrées compte-tenu du prix très élevé par container enterré.
- **Les distributions des sacs poubelles auront lieu :**
Samedi 14 Décembre 2019 de 9h à 12h au caveau de la Mairie en présence de Benoit VERNAISON, Sébastien BALMONT et Marie-Dominique CHEVRON.
Samedi 18 Janvier 2020 de 9h à 12h au caveau de la Mairie en présence de Marc FERLAY, Florence BRIERE et Bertrand CHAMBE.
- **Les vœux du Conseil Municipal auront lieu le Samedi 11 Janvier 2020 à 10h00 à la Salle des fêtes.**

La séance est levée à 23h05

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Jeudi 9 Janvier 2020 à 20h30

« ELECTIONS MUNICIPALES LES 15 ET 22 MARS 2020

Pour les inscriptions sur les listes électorales, il suffit de se présenter en mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat avec un justificatif d'identité et de domicile pour compléter le Cerfa et procéder à son inscription.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 7 FÉVRIER 2020 »

AVIS D'INSTALLATION



Bonjour, je m'appelle Solène Galilèi et je suis ostéopathe diplômée de l'école l'ATSA à Limonest.

Mon travail consiste à déterminer et traiter des restrictions de mobilités qui perturberait l'équilibre du corps grâce à des manipulations. Je suis formée pour agir sur les différents systèmes musculo-squelettique, digestif ou crânien et pour choisir la technique la plus adaptée pour le patient.

Je serais présente au cabinet médical communal de Duerne à partir du 2 mars 2020 les lundis matin, mercredis toute la journée, jeudis matin et peut être les samedis.

Bien à vous,
Solène Galilèi"

**MAISON DU DÉPARTEMENT
DIRECTION ENFANCE FAMILLE**

LISTE DES ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS ET EN ACTIVITÉ, PAR COMMUNE

A L'INTENTION DES MAIRIES

DUERNE - 69850

35.T1.00 - MDR ST SYMPHORIEN / COISE - 57 rue des tanneries 69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE - 04-78-44-54-95

Particulier

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone 1
BANSE	Laurine	3 Chemin du Pontel	06-18-55-33-96
DETANTE	Priscilla	Pitaval	06-58-28-80-78
JACOUD	Joëlle	3 Impasse DU VALLON	06-75-48-81-99
LHOPITAL	Georgette	12 Route DE LA CHAPELLE	04-78-48-51-26
RAMIREZ	Audrey	La Borgia	06-58-01-68-94
REYNARD	Fabienne	2 Chemin DU CIMETIERE	04-78-07-59-23
RIVOIRE	Aurélie	4 Chemin DU ROCHER	07-66-47-37-71
VINCENT	Maryline	LAFAY	06-61-10-71-19
Total :			8

Besoin d'une place en crèche à partir de mai 2020 ?

6 structures d'accueil
sur les communes de :

- > Brullioles
- > Brussieu
- > Chevrières
- > Montrottier
- > St Laurent de Chamousset
- > Ste Foy l'Argentière

Commission d'attribution des places le 13 février 2020

Dossier à retirer et à remettre
directement auprès des établissements
avant le 30 janvier 2020

Possibilité d'accueil occasionnel

Pour toute information vous pouvez contacter
le service petite enfance de la
Communauté de communes des Monts du Lyonnais
au 04 74 70 58 00 ou enfance@cc-mdl.fr





Bibliothèque

Nouveautés :

La vie en chantier - Fromm Pete
L'île au diable - Nicolas Beuglet
L'Heureuse providence - Michel Lacombe
Les dinosaures en BD, T1- Bloz/Plumeri
Les dinosaures en BD, T2- Bloz
Les dinosaures en BD, T3- Bloz/Plumeri
Astérix, T38 - Goscinny/Uderzo
Journal d'un dégonflé - Jeff Kinney

Renouvellement
Des
Cotisations.

On y pense...



La prochaine Animation pour enfants aura lieu

Le samedi 15 Février

De 14h à 16h.

Ce sera un atelier Bricolage
Sur le thème du Carnaval

Ouvert aux enfants de 4 à 11 ans.

Les artistes en herbe peuvent venir déguisés.



Les inscriptions peuvent se faire à :

bibliothèque@duerne.fr

A valider en bibliothèque.

Participation : 2,5€

Goûter compris





INVITATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

VENDREDI 24 JANVIER

19H30

SALLE MARIUS DÉAL

« Duernois & Duernoises,
venez découvrir nos diverses activités &
échanger avec nous »
Votre Comité,



www.cad-duerne.fr

GRÉGORY COMETTI PRODUCTIONS présente

ANTONIO

MENTALIST
SHOW

DUERNE



MAGICIEN
DE DIVERSION
ET VTEP
GAGNANT DE
LA FRANCE A UN
INCROYABLE
TALENT



Toute une banque
pour vous 

17 & 18 AVRIL 2020
20H30 – SALLE DES FETES
Billetteries : OT des
Monts du Lyonnais

infos : www.cad-duerne.fr

www.facebook.com/cadduerne

LICENCE 1-1048811

Une Association à DUERNE

Solidaire - Aidants



Alzheimer, Parkinson, Charcot, Huntington et autres maladies neurodégénératives, nul n'est à l'abri on le sait.

Nous connaissons tous quelqu'un qui est touché ...

Vous avez pris connaissance dans le dernier Bulletin Municipal en page 16, de l'information résumant le périmètre d'action de Solidaire-Aidants.

"Accompagner les proches des personnes qui sont en perte d'autonomie"

*Etre Aidant ? c'est épuisant !

*J'aimerais un moment de répit pour souffler un peu.

*Je voudrais comprendre ce qui nous arrive.

*Je souhaiterais rencontrer d'autres aidants pour partager nos expériences au quotidien.

*Je voudrais un après-midi pour moi.

- Peut-on avoir une vie sociale en étant aidant ?
- Un aidant à bout de force n'est plus vraiment aidant.
 - Il ne faut pas attendre.
- Depuis peu, à Duerne, il existe un rendez-vous hebdomadaire pour s'accorder un moment de Répit.

Tous les lundis de 13h45 à 16h45 : à la salle Marius Déal

Ceux qui le souhaitent, peuvent demander une rencontre pour une discussion préalable, en prenant contact par mail ou par téléphone.

Jean Camy : 06 24 30 08 93

Marc Goutagny : 04 78 81 00 60

Alain Gerin : 07 68 23 61 76

+ d'infos : Site internet : solidairaidantsmdl.com - E-mail : solidairaidants@gmail.com

Cycle FRISSENS

Un chef d'œuvre ! Une expérience unique et bouleversante THE LIGHTHOUSE



EPOUANTE-HORREUR, THRILLER américain, canadien déc 2019 / 1h49 de Robert Eggers Avec Robert Pattinson, Willem Dafoe, Valeriia Karaman

Interdit aux moins de 12 ans Séances en VO sous-titrée

L'histoire hypnotique et hallucinatoire de deux gardiens de phare sur une île mystérieuse et reculée de Nouvelle-Angleterre dans les années 1890.

VACANCES D'HIVER 2020

2 FILMS JEUNE PUBLIC DU 19 FEVRIER AU 10 MARS

Le dernier DISNEY à partir de 6 ans



Une odyssée écologique dès 3 ans



Tout le programme en avant-première avec la NEWSLETTER

Inscription sur le site www.cinemontsdulyonnais.fr

TARIFS :

NORMAL 5 € / REDUIT (- de 16 ans) 3,5 €
PASS Région : 1 € / 3D : +1 €
Abonné ADULTE 4,50 € / Abonné JEUNE 3 €
Carte abonné annuelle : ADULTE 3 € - JEUNE 2 €

CONTACTS VILLAGES

BRULLIOLES	Elsa Del Zotto	06 41 01 54 84
BRUSSIEU	Alain MONEYROU	06 31 63 20 24
CHAZELLES	Daniel Mintion	04 77 54 21 64
CHEVRIERES	Jean-Yves DURAND	06 60 80 67 17
DUERNE	Jérôme BARANGE	06 78 89 57 99
FONTANES	Pascal BONNEFOY	04 77 20 79 04
GRAMMOND	Marina VILLARD	04 77 20 61 66
HAUTE-ROIVORE	François FAURE	06 50 77 71 64
MONTROTTIER	Michel CROIZER	09 54 33 03 36
ST CLEMENT	Guillaume MARET	07 83 60 07 31
ST HEAND	Dominique COPERE	04 77 30 91 70
ST LAURENT	Ginette DECULTIEUX	06 83 40 49 98
VIOLAY	Nicolas JOUBERT	06 51 72 39 28
VIRIGNEUX	Denis MASSET	04 77 94 42 79

NOROMA Distribution
Carrelage • Sanitaire

Fabricant :

- Douche à l'italienne
- Hammam
- Cabine de douche
- Plan de vasque

www.noromacarrelage.fr
Z.A. de Montfuron 42140 CHAZELLES-SUR-LYON Tél. 04 77 54 23 51

GARAGE MICHAUD
ST LAURENT DE CHAMOUSSET

LE NOUVEAU NOM D'IMERY'S TOITURE

EDILIANS

Communité de Communes

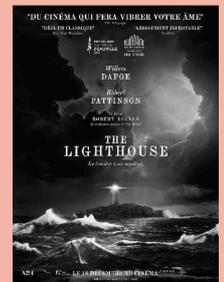
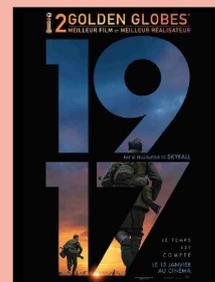
GRAC

CNC

Imprimerie Louis Beyron Chazelles/Lyon

CINE MONTS DU LYONNAIS

5 février / 3 mars



Belle démonstration du dynamisme français VIC LE VIKING



ANIMATION
déc 2019 / 1h21
Français, belge, allemand
De Éric Cazes

A partir de 4/5 ans
Vic est un jeune Viking pas comme les autres : pas très costaud mais très malin. Quand son père, Halvar, le chef du village, dérobe à son ennemi juré une épée magique qui transforme tout en or, l'appât du gain sème la pagaille chez les Vikings ! Vic va alors devoir embarquer pour un périlleux voyage vers une île mythique du grand Nord pour briser le sortilège de l'épée...

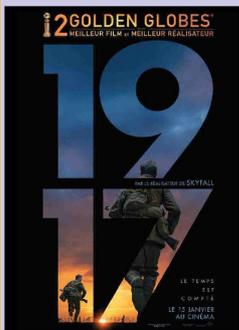
Un savoureux cocktail d'action et d'humour LES INCOGNITOS



ANIMATION, ACTION
Américain / déc 2019 / 1h40
De Nick Bruno, Troy Quane

A partir de 6 ans
Le super espion Lance Sterling et le scientifique Walter Beckett ont des personnalités radicalement opposées. Lance est relax, cool et il a du style. Walter est... tout l'inverse. Certes, il n'est pas très à l'aise en société mais son intelligence et son génie créatif lui permettent d'imaginer les gadgets impressionnants que Lance utilise sur le terrain. Alors qu'une mission tourne mal, Walter et Lance vont devoir unir leurs forces. Si ce duo excentrique ne parvient pas à s'entraider, le monde est en danger.

Une véritable fresque héroïque 1917



DRAME, HISTORIQUE, GUERRE
Janvier 2020 / 1h59
Britannique, américain
De Sam Mendes
Avec George MacKay, Dean-Charles Chapman, Mark Strong

Avertissement : des scènes, des propos ou des images peuvent heurter la sensibilité des spectateurs
Pris dans la tourmente de la Première Guerre Mondiale, Schofield et Blake, deux jeunes soldats britanniques, se voient assigner une mission à proprement parler impossible. Porteurs d'un message qui pourrait empêcher une attaque dévastatrice et la mort de centaines de soldats, dont le frère de Blake, ils se lancent dans une véritable course contre la montre, derrière les lignes ennemies.

Une très jolie comédie rurale LES VETOS

DRAME, COMEDIE
Français / jan 2020 / 1h32
De Julie Manoukian
Avec Noémie Schmidt, Clovis Cornillac, Carole Franck



Au cœur du Morvan, Nico, dernier véto du coin, se démène pour sauver ses patients, sa clinique, et sa famille. Quand Michel, son associé et mentor, lui annonce son départ à la retraite, Nico sait que le plus dur est à venir. « T'en fais pas, j'ai trouvé la relève. » Sauf que... La relève c'est Alexandra, diplômée depuis 24 heures, brillante, misanthrope, et pas du tout d'accord pour revenir s'enterrer dans le village de son enfance. Nico parviendra-t-il à la faire rester ?

Séances	Du 5 au 22 février		
	THE LIGHTHOUSE	VIC LE VKING	LES VETOS
BRULLIOLES		Jeu 6 fév 18h15	Jeu 6 fév 20h30
BRUSSIEU		Ven 14 fév 18h30	Ven 14 fév 20h30
CHAZELLES		Ven 7 fév 18h	Ven 7 fév 14h30 & 20h30
CHEVRIERES			Mar 11 fév 20h30
DUERNE			Ven 14 fév 20h30
FONTANES			Sam 15 fév 20h30
GRAMMOND			Mer 12 fév 20h30
HTE RIVOIRE	Sam 8 fév 22h15	Sam 8 fév 17h	Sam 8 fév 20h30
MONTROTTIER		Mer 12 fév 17h	Mer 12 fév 14h30 & 20h30
ST CLEMENT			Sam 15 fév 20h30
ST LAURENT		Mar 11 fév 18h	Mar 11 fév 20h30
ST HEAND		Mer 5 fév 17h30	Mer 5 fév 20h30
VIOLAY	Sam 22 fév 20h30		Ven 7 fév 20h30
VIRIGNEUX			

Du 19 février au 10 mars		
LES INCOGNITOS	LE CRISTAL MAGIQUE	1917
Jeu 20 fév 18h15	Jeu 5 mars 15h30	Jeu 20 fév 20h30 VO sous-titrée
Ven 28 fév 15h		Ven 28 fév 20h30
Ven 21 fév 18h	Jeu 6 mars 4h30	Ven 21 fév 20h30
		Ven 28 fév 20h30
Sam 29 fév 17h30		Sam 29 fév 20h30
		Sam 22 fév 20h30
Sam 22 fév 17h		Mer 26 fév 20h30
Mer 26 fév 17h	Mer 26 fév 10h	Mer 26 fév 14h30 & 20h30
Mar 25 fév 18h	Mar 25 fév 20h30	Mar 25 fév 15h30
Mer 19 fév 17h30		Mer 19 fév 20h30
Sam 22 fév 18h	Lun 24 fév 18h	Ven 21 fév 20h30

LE CRISTAL MAGIQUE
ANIMATION, FAMILLE
déc 2019 / 1h21 / Allemand, belge / De Nina Wels, Regina Welker
A partir de 3/4 ans

Il existe un cristal magique, qui a le pouvoir de faire revenir l'eau dans la forêt. Mais il a été volé par Bantour, le roi des ours. Seul un héros courageux pourra le rapporter et éviter la sécheresse. Avec la petite hérissonne et son ami Tom l'écureuil décadent alors de partir à l'aventure pour sauver la nature ! Ce sont parfois les plus petits qui sont les plus courageux.

CA A PARU DANS LA PRESSE

Le Progrès du 28 décembre 2019

D'importants travaux à l'église seront nécessaires

L'architecte du patrimoine a rendu son rapport de diagnostic de l'église et le moins que l'on puisse dire, ce n'est pas une bonne nouvelle. De nombreuses fissures traversantes sur les murs périphériques ont été relevées ainsi que d'autres encore plus nombreuses sur les voûtes. Des remontées capillaires et salines (salpêtre) ont été décelées à l'intérieur de l'édifice. Les voûtes sont extrêmement fragilisées et

pourraient s'effondrer. En conséquence, l'église restera fermée tant que des travaux importants ne seront pas réalisés. D'autre part des investigations complémentaires devront avoir lieu notamment au niveau des fondations du bâtiment. Ce n'est qu'à la suite de cette nouvelle étude que la maîtrise d'œuvre sera en mesure de chiffrer le budget à prévoir. Mais il est déjà certain que celui-ci sera extrêmement conséquent.



Une convention va être signée avec l'OGEC, celle-ci entérinera les nouvelles subventions municipales à savoir: 400 € par enfant et par an pour les primaires et 1 300 € pour les maternelles.

Le salon de coiffure sera mis en vente aux locataires actuelles au prix de 25 000 €.

2 agriculteurs duernois se chargent de tirer des ballons paragrêle lorsque les besoins s'en font sentir. Sachant que chaque ballon coûte 350 €, la communauté de commune a décidé de verser une aide sur le territoire de 15 000 € et la commune viendra également en aide à hauteur de 0,30 € par habitant.

La taxe d'ordures ménagères stable depuis 4 ans va augmenter de 4 €. La part passera donc à 66 €. Une proposition de conteneurs enterrés plus esthétiques est parvenue en mairie. Le conseil municipal a rejeté l'offre au vu du coût prohibitif.

Plusieurs promoteurs ont ou vont être contactés pour l'aménagement du nouveau quartier. Celui-ci devrait intégrer outre de nombreux logements, une partie réservée à l'activité commerciale et une structure pouvant accueillir les protégés de l'association Solidair'aidants atteints de maladies neurologiques graves.

Un point a été fait sur la nouvelle station d'épuration, le chantier avance correctement même si le temps pluvieux ne facilite pas les travaux. Une mise en service devrait avoir lieu au premier trimestre 2020.



Duerne Voeux

Séquence émotion pour les ultimes vœux du maire



Les Duernois sont venus nombreux assister aux vœux de Jean Claude Picard, maire de la commune, qui ne se représentera pas aux prochaines élections municipales. Également présents, Sophie Cruz, conseillère régionale, Régis Chambe, président de la communauté de communes, Jérôme Bonino, maire de Saint-Symphorien-sur-Coise et le commandant de la brigade de gendarmerie. Tous ont écouté le bilan succinct des 2 mandats de maire et des 3 années de présidence de la communauté de communes qu'a effectué J.-C. Picard. Tous ont pu se remémorer les nombreuses réalisations et mesurer l'implication de l'édile.

Il a tenu également à rappeler combien l'engagement est important et qu'il est indispensable que des gens se mobilisent pour la collectivité et en a profité pour lancer un appel à venir compléter la liste en formation des 2 adjoints sortants qui se représentent.

C'est avec une émotion non feinte que Régis Chambe et Sophie Cruz ont retracé le parcours effectué ensemble et s'il y a eu forcément quelques désaccords, l'esprit constructif a toujours été le leitmotiv et ceci dans une ambiance très cordiale. Le public ne s'y est pas trompé et a applaudi longuement l'intervention de son maire.

Duerne Fleurissement

Remise des prix du fleurissement

La commune organise un concours des fermes et maisons fleuries. Trois catégories ont été instaurées, les fermes, les maisons sur rues et les maisons individuelles. Traditionnellement la remise des prix a lieu lors de la cérémonie des vœux du maire.

Cette année, c'est Amélie Goutagny qui c'est vu décerner la palme pour la catégorie ferme, Marie Claire Bénérière pour les décors sur rues et Maguy Collomb pour les maisons individuelles.

Jean Claude Picard a encouragé chacun à poursuivre dans cette voie d'embellissement de notre village et a félicité tous les bénévoles qui œuvraient dans ce sens.



En Passant
Par
DUERNE



Sous la Révolution épisode 1/5

Pour comprendre ce qui s'est passé à Duerne
et dans la Petite Vendée, pendant la révolution française,
Voici quelques repères chronologiques.

5 Mai 1789 : Ouverture des états généraux convoqués par le roi Louis XVI
20 juin 1789 : Serment du jeu de Paume
27 juin 1789 : Assemblée nationale constituante
14 juillet 1789 : Prise de la Bastille
20 septembre 1793 : La Convention
21 janvier 1793 : Exécution de Louis XVI.
5 septembre 1793 : Instauration de la Terreur.
27 octobre 1795 : Le Directoire
10 novembre 1799 : Coup d'état, le Consulat remplace le Directoire.
1801 : Signature du Concordat avec le pape
1804 : L'Empire : Napoléon, Empereur des français.

**La petite Vendée Lyonnaise, c'est ainsi qu'on appellera une
partie des Monts du Lyonnais comprise entre Duerne, Saint
Martin en Haut, Montromant, Yzeron, Aveize.**

Tous les textes que nous trouverons ci-dessous sont issus de recherches et d'écrits de plusieurs auteurs. Ils ont fait l'objet d'un patient labeur de recherches aux archives départementales. Celui-ci a permis de recueillir une riche et intéressante documentation sur cette période troublée de la grande Révolution, qui s'étend de 1789 à 1800. Merci : à l'abbé Fleury Berdiel de St Martin en Haut pour son livre paru en 1912 "Un coin du Lyonnais pendant la révolution", à M Goy instituteur et frère mariste, aux origines aveizoises, à M Durand, avoué juriste pour ses recherches aux archives départementales que M Jean-Baptiste Coin, curé d'Aveize a diffusées par tranches dans le bulletin paroissial de janvier 1936 à fin 1937.

Comme c'était l'usage toutes les fois que de graves questions agitaient les esprits, le roi Louis XVI convoqua pour 1789 les Etats Généraux. Il voulait remédier aux abus dont souffrait son peuple. Dans toutes les provinces, devaient, au préalable, se tenir des assemblées auxquelles prendraient part la Noblesse, le Clergé et le Tiers-Etat. La réunion des délégués de ces 3 ordres formerait ensuite à Paris, les Etats Généraux.

Le 27 février 1789 le curé de Duerne reçut assignation d'avoir à se rendre à Lyon le 14 mars à l'assemblée des Trois Etats de la Généralité. Le curé de Duerne donna sa procuration à son voisin le curé de Montromand.

Le Tiers- Etat fut aussi convoqué, le 1^{er} mars, la population de Duerne réunie en assemblée, présidée par Benoit Chastaing, capitaine châtelain de Rochefort, choisit pour délégués : Jean Antoine Blanchard et Antoine Matuat.

Le 14 mars, tous ces délégués se rendirent à Lyon pour prendre part à l'assemblée et rédiger les cahiers de doléances.

Puis le Clergé, la Noblesse et le Tiers-Etat élurent chacun à part leurs représentants aux états généraux qui devaient s'ouvrir à Paris le 5 mai.

Le Tiers-Etat ayant voulu dès le début s'attribuer une importance prépondérante, la scission devint de jour en jour plus accentuée entre lui et les deux autres ordres. Le 9 juillet il se déclara : Assemblée Constituante, le 14 juillet, la populace soudoyée par lui s'empara de la Bastille.

Les 5 et 6 octobre, une émeute motivée par une disette factice, se rendit maîtresse de la personne et de la volonté du Roi. Louis XVI ne sera plus que le jouet de l'Assemblée et les événements ne rencontrant point d'obstacles vont se succéder avec une rapidité déconcertante. La violence et la brutalité ne tarderont pas à faire suite aux révoltes de principe.

Par une série de mesure, échelonnées et s'aggravant les unes aux autres, l'Assemblée Constituante vota la confiscation totale des biens de l'Eglise. Encore quelques mois et la persécution se retournera avec fureur contre le clergé qu'elle prétendait d'abord protéger.

L'année 1789 fut l'année de la réunion des Etats Généraux, qui se constituèrent bientôt en Assemblée Constituante et apportèrent au Régime bien des réformes, les unes heureuses, les autres plutôt fâcheuses, surtout en matière de religion.

Dans les campagnes, elle fut aussi l'année de la Grande Peur. Au mois de Juillet, des bruits alarmants circulèrent dans toute la France ; Partout on s'attendait à voir surgir des brigands qui, disait-on, brûlaient les récoltes, pillaient les maisons, tuaient les habitants, etc...

La nuit du 28 et 29 juillet 1789, à neuf heures du soir le tocsin fut sonné de toutes parts et pendant la nuit. Il s'éleva un bruit qui jeta le peuple dans une telle crainte que chacun craignait pour sa vie, croyant que l'ennemi était prêt à l'égorger. Tout le monde se sauvait et emportait ses effets dans les bois, les cachait sous terre où dans l'eau. L'alarme fut grande : on était en sureté dans les bois et non dans les maisons. Cette grande peur ne dura que les dernières journées de juillet. La confiance ne tarda pas à revenir.

La Constitution suite à la loi du 12 juillet 1790 imposa aux évêques, curés, vicaires, le serment de fidélité à la Constitution. Beaucoup de curés de nos villages prêtèrent serment, mais en y ajoutant les restrictions demandées par leur conscience. Les serments ne furent pas reconnus valables par le Directoire. Ils furent alors considérés comme prêtres réfractaires ou insermentés. Ils furent remplacés dans les paroisses par des prêtres constitutionnels nommés par la Constitution civile du clergé. Ceux-ci arrivèrent dans beaucoup de paroisses en août et septembre 1791. En maints endroits l'accueil réservé à ces intrus fut des plus réfrigérants.

Le 30 juillet 1791, à l'annonce qu'un prêtre intrus allait venir, la municipalité de Duerne écrivit aux administrateurs du district, la belle lettre que voici.

"Messieurs, nous sommes pleins de respect et de vénération pour le curé actuel de notre paroisse, M Louis Caemard, qui nous le rend bien en affection ; mais si cet attachement réciproque et légitime ne paraissait pas mériter des égards, nous vous supplions ,Messieurs , de considérer qu'il ne tient pas seulement aux qualités personnelles de notre curé actuel, il tient encore plus à nos opinions morales et religieuses, dont aucune loi exige le sacrifice ; nous n'avons d'autre juge à cet égard que notre conscience ; libres dans notre culte, nous désirons conserver intact celui qui nous a consolé jusqu'à ce jour. Pour ces motifs, nous vous supplions, Messieurs, qu'il soit sursis à la nomination d'un curé pour la paroisse de Duerne, sauf à rayer dès à présent, si vous le jugez à propos, le curé actuel du nombre des fonctionnaires publics, et le déclarer déchu du traitement attribué à ce titre. Signé Blanchard, Maire de Duerne et de 25 signatures."

Les administrateurs, considérant qu'il ne peut y avoir d'autres fonctionnaires publics que ceux qui ont prêté serment, envoie M Alexandre Montagnon comme curé constitutionnel à Duerne.

Ainsi à Duerne la municipalité refusa de recevoir le serment du nouveau curé M Montagnon et ne voulut rien avoir de commun avec lui.

Le 1^{er} septembre, le Directoire du district décide d'envoyer un commissaire civil, M Bernardon pour installer M Montagnon. Le commissaire vient à Duerne,

reçoit le serment du curé intrus et signifie à M Calemard d'avoir à s'éloigner de sa paroisse. Quelques jours après, le maire, Jean Antoine Blanchard, écrit au nom de la municipalité, au Directoire et lui demande quelle inscription les habitants de Duerne devront mettre sur un édifice qu'ils se proposent de consacrer à l'exercice du culte catholique, apostolique et romain. Il y a, dit-il, à Duerne, 545 individus et 16 seulement adhèrent au culte constitutionnel.

Le mardi 20 décembre 1791, M Montagnon écrit de son côté pour se plaindre de l'hostilité de la municipalité à son égard. Deux jours avant, les officiers municipaux et une vingtaine de citoyens sont venus le trouver au presbytère, et lui ont demandé de faire séparer par un mur, une chapelle du reste de l'église pour que M Calemard puisse y célébrer la messe. Tous les jours, les enfants lui manquent de respect : Ils enlèvent le marteau et quand il passe dans les rues, ils lui crient "O loup garou !" On met des ordures devant la porte du presbytère, on y pend des charognes et l'on tire des coups de fusil. Il demande à s'éloigner de Duerne jusqu'au rétablissement de l'ordre.

La semaine suivante, le 22 septembre, Jean Antoine Blanchard le maire, ainsi qu'une douzaine de duernois se rendent à une convocation de l'administration du district. Interrogés, tous affirment n'être pour rien dans les incidents tumultueux dont M Montagnon est l'objet ; quant aux offices, ils ne peuvent savoir s'ils sont troublés, puisqu'ils n'y assistent pas. Pour leur demande relative à l'église, l'administration ne peut en être étonnée : la chapelle qu'ils demandaient à M Montagnon de séparer du reste de l'église n'est pas absolument nécessaire au culte ; de plus ce sont les ancêtres de M Etienne Garin qui l'ont jadis établie ; Les descendants conservent toujours un droit sur cette chapelle ; leur demande était donc tout à fait justifiée. En même temps, ils déposent sur le bureau l'acte notarié de cette fondation, daté du 22 décembre 1664. Il est aussi tout naturel qu'après le refus auquel ils se sont heurtés, ils aient, dès le 19 décembre commencé la construction d'un temple particulier où ils célèbrent leur culte : personne ne peut les obliger d'avoir les opinions religieuses de M Montagnon.

Médiocrement satisfaits de ces explications un peu hautaines, les membres du directoire invitent leurs interlocuteurs à se retirer. Entre temps, l'aménagement de la nouvelle chapelle était terminé, et sur la façade, on lisait, peinte en gros caractères, l'inscription suivante : "Culte religieux, Paix et Liberté"

Le Directoire informé, somme la municipalité d'effacer cette inscription attentatoire à la liberté.

Le 1^{er} février 1792, M Montagnon écrit de nouveau à l'administration pour se plaindre de l'antipathie toujours croissante de la population : "On pose des affiches injurieuses à sa porte, on l'insulte, on jette des pierres contre le

presbytère, on enlève de l'église les objets du culte pour les porter dans la nouvelle chapelle.

Par des vexations multiples, la population lui rendit la vie impossible au point que le 23 février il dût quitter le pays. Dans la grande majorité, la population duernoise resta fidèle à son curé, M Calemard.

L'Assemblée électorale désigna M Lamourette le jeune pour le remplacer. Le nouvel élu refusa la cure de Duerne. Le lendemain, c'est M Moulin, vicaire de la Métropole qui est désigné. Il refusa également le poste peu envié.

Jusqu'en septembre 1792, Duerne ne verra pas de prêtre constitutionnel.

Les paroissiens d'Aveize également, à la nouvelle de la nomination de M Jacques leur nouveau curé, firent porter une lettre pour le dissuader de venir :

"La paroisse presque entière est décidée à lui faire les mêmes honneurs que celle de Duerne a fait à M Montagnon, qui a été traité de manière à le faire déguerpir".

Le directoire de district, le 7 mai 1792, prenait l'arrêté suivant. M Calemard, curé de Duerne est tenu de se retirer à dix lieues de ladite paroisse. Défense d'y rentrer pour quelque prétexte que ce soit sous peine d'être poursuivi comme perturbateur du repos public. La question de la déportation des prêtres insermentés avait été discutée mais pas encore votée à l'assemblée législative. Elle devait l'être plus tard, au mois d'août. Elle prescrivit que tous les prêtres qui n'auraient pas prêté serment étaient tenus de sortir du royaume dans un délai de 15 jours. Un passeport leur serait délivré. Les prêtres sexagénaires seraient relégués dans des maisons de retraite. Ce mois de septembre 1792 est tristement célèbre en raison de l'exil de milliers de prêtres mais aussi par les massacres de nombreux ecclésiastiques. Au mois de mai, le directoire de district avait demandé l'envoi de troupes dans les communes de Duerne, Aveize, St Martin, Montromand. Le 5 septembre, 450 gardes nationaux quittent Lyon par la Grand route. Le 6 septembre, 150 hommes commandés par le sieur Lacoste, arrivent à Duerne à 9 h du matin.

Le 7 septembre, Lacoste, dans son rapport aux commissaires communique quelques renseignements qu'il s'est procurés sur la retraite des prêtres réfractaires et annonce qu'il propose de prendre des mesures pour leur arrestation.

Le samedi 8 septembre après-midi, le sieur Lacoste nous fait part de l'arrestation qu'il a opérée de 4 prêtres insermentés trouvés au monastère de l'Argentière (dont probablement M Calemard, curé de Duerne).

Le 9 septembre, Lacoste renvoie les troupes de Duerne et Aveize sauf 25 hommes qu'il laisserait à Duerne jusqu'à nouvel ordre.